

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N° 2850)

Adopté

N° CL720

AMENDEMENT

présenté par
M. Albertini, rapporteur et M. Caure, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 19, supprimer les mots :

« de la peine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel.